



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 DÉCEMBRE 2024**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 31 octobre 2024
2. Modification de la participation au financement pour le risque prévoyance
3. Décision modificative du budget n°2
4. Convention de partenariat avec la Baraque à Frat
5. Tarifs Marché de Noël
6. Subventions 2024 à diverses associations
7. Subvention 2024 à l'association Les 3 Macôts
8. Subvention 2024 à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de l'Arrondissement de Cambrai
9. Subvention 2024 à l'association Réagir
10. Subvention 2024 à l'Amicale Laïque

**1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 31 octobre 2024**

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 31 octobre 2024 est approuvé.

**2. Modification de la participation au financement pour le risque prévoyance**

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de TROISVILLES souhaite modifier sa participation au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance à compter du 01/01/2025. Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 7,00 € par agent. L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité : d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus ; d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

**3. Décision modificative du budget n°2**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		14 500,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		14 500,00 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	14 500,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	14 500,00 €	

**4. Convention de partenariat avec la Baraque à Frat**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec les Petits Frères des pauvres relative à la mise en place de 2 rencontres par mois par un dispositif itinérant d' « aller vers » pour lutter collectivement contre l'isolement des personnes de plus de 50 ans en milieu rural : la Baraque à Frat pour une durée de 2 ans renouvelable.

**5. Tarifs Marché de Noël**

Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs à l'occasion du marché de Noël 2024. Le conseil municipal adopte les tarifs à l'unanimité.

**6. Subventions 2024 à diverses associations**

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé : d'accorder aux diverses associations, les subventions. Les crédits sont prévus au BP 2024. Le conseil municipal a approuvé par 8 VOIX « POUR » les subventions sollicitées.

**7. Subvention 2024 à l'association Les 3 Macôts**

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé : d'accorder à l'association "Association Les 3 macôts" une subvention de 370 €. Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 7 votes « POUR » la subvention de 370€ pour « les 3 Macôts ».

**8. Subvention 2024 à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de l'Arrondissement de Cambrai**

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé : d'accorder à l'association "Amicale des Secrétaires de Mairie de l'arrondissement de Cambrai," une subvention de 50 €. Le Conseil adopte cette proposition par 6 voix « POUR ».

**9. Subvention 2024 à l'association Réagir**

L'Association Réagir, Dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2024. Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé : d'accorder à l'association "Association Réagir" une subvention de 160 €. Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 5 votes « POUR » la subvention de 160€ pour l'association « Réagir ».

**10. Subvention 2024 à l'Amicale Laïque**

L'Association Amicale Laïque, Dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2024. Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé : d'accorder à l'association "Amicale Laïque " une subvention de 370 €. Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 4 votes « POUR » la subvention de 370 € pour l'association de « l'Amicale Laïque de Troisvilles ».

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H45.

Le Maire,  
Jérémy RICHARD



La secrétaire de séance,  
Guislain BLARY